



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

## PLAN DE MOBILITÉ HALLE DES FÊTES DE PRAZ-DAGOUD

### CAHIER DES CHARGES

#### Objectifs

Relations améliorées avec le voisinage grâce à la réduction de la pression du stationnement et du bruit généré par le trafic

Promotion de la santé (mobilité douce)

Développement d'une culture associative fondée sur la coopération

Associations responsables et citoyennes, en phase avec les préoccupations sociétales et contemporaines.

Contribution à un meilleur environnement et au développement durable.

#### Mesures

Rationaliser la mobilité

Réévaluer les modes de déplacement

Assurer la complémentarité des mesures

#### Axes d'action

Promouvoir les transports publics, notamment par l'information sur l'offre existante

Adopter une politique volontariste vis-à-vis du trafic motorisé : favoriser le covoiturage, réglementer le stationnement (localisation, prix, ...), etc.

Promouvoir la mobilité douce : aménagement d'itinéraires sûrs et conviviaux, offre de stationnement protégé pour les vélos, communication sur la santé, l'équilibre, la rapidité, etc.

La mise en vigueur du plan de mobilité sera simultanée avec le permis d'utilisation.

Adopté en séance municipale du 23 mai 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovà



Le secrétaire

J. Steiner